



BULLETIN D'INFORMATION

Le 27/08/2020

Covid-19, une rentrée masquée

Nous espérons que vous avez pu déconnecter cet été d'un premier semestre 2020 si particulier. La rentrée s'annonce semble-t-il sous le signe d'un renforcement des mesures sanitaires et des gestes barrières. **Les Institutions nous invitent à ne pas nous relâcher surtout que les contaminations repartent à la hausse.** D'ailleurs, en cette période estivale, 26% des 337 clusters en cours d'investigation sont des clusters professionnels ...

Le Haut-Conseil en santé publique a émis, depuis le 14 août, l'hypothèse d'une **transmission du virus par voie aéroportée**. Les spécialistes ne parlent donc plus seulement d'une transmission par projection de gouttelettes. **En conséquence, le Ministère du Travail a annoncé l'obligation du port du masque en entreprise à compter du 1^{er} septembre 2020.** LCL devra une fois de plus s'adapter.

Pour le législateur, "il incombe à chaque travailleur de prendre soin, en fonction de sa formation et selon ses possibilités, de sa santé et de sa sécurité ainsi que de celles des autres personnes concernées par ses actes ou ses omissions au travail". S'exonérer du port du masque pourra être considéré comme une faute sanctionnable en interne mais aussi en externe (le Gouvernement annonce d'ailleurs des contrôles).

Pour AS, il en va surtout de la responsabilité de tous (Direction et salariés) d'appliquer des consignes visant à protéger l'ensemble des salariés. D'ailleurs, l'ensemble des mesures sanitaires reste d'actualité (distanciation physique, lavage des mains, nettoyage des surfaces de travail, quatorzaine...). Il vaut mieux prévenir que guérir.... **Le port du masque est très désagréable mais c'est le moyen le plus efficace, trouvé à ce jour, pour préserver notre santé** (la vôtre, celle de vos proches, de vos amis, de vos collègues).

AS rappelle sa volonté de voir rapidement **une évolution de l'organisation du travail incluant une réflexion plus poussée et adaptée sur le télétravail**. Il serait d'ailleurs judicieux que **la future négociation prévue sur ce dernier thème (Octobre), s'appuie sur le bilan très instructif de la période mars/juin 2020.**

AS bientôt



Représentante Section Syndicale Autrement Solidaires Ouest
Sylvie PERRON

autrementsolidairesouest@gmail.com